



D.2020.12.16.5.16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Décembre 2020

5 – PROJETS TERRITORIALISES

5.16 – Travaux réseau - Approbation de l'avenant n°8 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et le Muretain Agglo, programme de travaux au titre de l'année 2021

L'an deux mille vingt, le seize décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe		X (pouvoir Mme Faure)	
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (pouvoir Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération D.2014.11.5.9.2 du 05 novembre 2014, SMTC-Tisséo et Le Muretain Agglo ont adopté la convention de co-maîtrise d'ouvrage définissant les programmes d'aménagements de voirie, les modalités de co-réalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par Le Muretain Agglo, pour le compte de Tisséo-Collectivités (SMTC) basées sur les compétences respectives des parties sont définies dans la convention 2014-895.

L'article 8 de la convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Les postes principaux du programme de travaux 2021 concernent la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée, du Plan Annuel des Services, la mise en accessibilité des quais de bus, favorisant les aménagements et l'écomobilité.

Le présent avenant arrête le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2021 pour un montant estimé à 400 000 € HT soit environ 480 000 € TTC, à la charge de Tisséo-Collectivités (SMTC).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cet avenant, d'en autoriser sa signature ainsi que la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°8 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / Le Muretain Agglo, programme de travaux au titre de l'année 2021, d'un montant de 400 000€ HT.

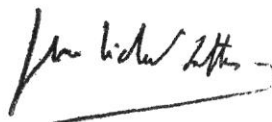
ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2021 et suivants.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a horizontal line underneath.

Jean-Michel LATTES

**Avenant n°8 à la
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE
TISSEO COLLECTIVITES ET LE MURETAIN AGGLO
NUMERO : 2014-895**

**REALISATION DES AMENAGEMENTS AU BENEFICE DES USAGERS
DU RESEAU DE SURFACE DE TISSEO**

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine représenté par son président, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2021

Désigné ci-après par les mots **Tisséo Collectivités**,

D'UNE PART,

ET

Le Muretain Agglo, représentée par Monsieur le Président, dûment autorisé par délibération du Bureau en date du xxxxxxxx,

Désignée ci-après par les termes « **Le Muretain Agglo** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

EXPOSE

L'adaptation du réseau de bus, l'amélioration de l'accessibilité et de la régularité des lignes de bus, la création de nouvelles lignes nécessitent la réalisation d'aménagements de voirie.

Dans le souci d'assurer une pleine efficacité aux règlements de voirie et de garantir la bonne exécution des travaux Tisséo Collectivités et Le Muretain Agglo, garants de la conservation du domaine public sur leur territoire, peuvent assurer conjointement la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des différentes prestations relevant des aménagements de voirie pour le réseau bus, objets de la convention n° 2014-895.

Dans ce contexte, Le Muretain Agglo et Tisséo Collectivités ont adopté par délibération du Conseil Syndical en date du 05 novembre 2014 la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Les modalités de coréalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par Le Muretain Agglo, pour le compte de Tisséo Collectivités basées sur les compétences respectives des parties sont définies dans la convention 2014-895.

L'article 8 de ladite convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Ainsi le présent avenant arrête le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2021, ci-joint en annexe, pour un montant estimé à 400 000€ HT soit environ 480 000€ TTC, à la charge de Tisséo-Collectivités (SMTC).

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit le programme d'aménagement de voirie de l'année 2021.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET ESTIMATION FINANCIERE

Le montant du programme des travaux pour l'année 2021 est estimé à 400 000€ HT soit près de 480 000€ TTC, à la charge de Tisséo Collectivités.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux le

Pour Le Muretain Agglo

Le Président

André MANDEMENT

Pour Tisséo-Collectivités,

Le Président

Jean-Michel LATTES

PROGRAMME TRAVAUX 2021 - MURETAIN AGGLO						
ID_HASTUS	NOM_ARRET	Adresse	COMMUNE	EPCI	Origine demande	Nature des travaux
24018	Muret Gare - cimetiere	rue notre dame	Muret	MA	VDR	création longrine et raccordements elecs pour pose abribus
13151	Muret Lycée	avenue henri peyrusse	Muret	MA	VDR	création longrine et raccordements elecs pour pose abribus
	Niel	avenue niel	Muret	MA	VDR	création longrine et raccordements elecs pour pose abribus
20330	V.Auriol	avenue jacques douzan	Muret	MA	VDR	création longrine et raccordements elecs pour pose abribus
20320	Douzans	avenue jacques douzan	Muret	MA	VDR	création longrine et raccordements elecs pour pose abribus
11781	Roquettes Ecoles	avenue des pyrénées	Roquettes	MA	VDR	création longrine et raccordements elecs pour pose abribus
12760	Maison de retraite	Avenue du chêne vert	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
12761	Maison de retraite	Avenue du chêne vert	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
nvl arret	Berdeil	14 rue de la république	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
nvl arret	Berdeil	14 rue de la république	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
nvl arret	François Mitterrand	28 chemin des mailheaux	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
nvl arret	François Mitterrand	28 chemin des mailheaux	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
nvl arret	Jonquilles	Chemin des mailheaux	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
nvl arret	Jonquilles	Chemin des mailheaux	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
nvl arret	Terminus Treville	Route de plaisance	Frouzins	MA	PAS	Création terminus
nvl arret	Rouget de Lisle	Route de plaisance	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
nvl arret	Rouget de Lisle	Route de plaisance	Frouzins	MA	PAS	aménagement arrêt
11480	Saliège	Avenue cardinal Saliège	Portet	MA	SDA	aménagement arrêt
11481	Saliège	Avenue cardinal Saliège	Portet	MA	SDA	aménagement arrêt + traversée
14750	Seysses Maison d'Arrêt	Rue Danielle Casonova	Seysses	MA	SDA	Aménagement arrêt
11131	ZI Bois Vert N°2	Avenue de la saudrune	Portet	MA	SDA	Mutualisation des arrêts ZI Bois Vert n°2 et 3 au croisement Saudrune / Pradié
11151	ZI Bois Vert N°3	Avenue de la saudrune	Portet	MA	SDA	Mutualisation des arrêts ZI Bois Vert n°2 et 3 au croisement Saudrune / Pradié
	Spots Covoiturage	Eaune Mandarin	Eaune	MA	ecomobilité	création de spots co voiturage
	Spots Covoiturage	Lavernose Lacasse	Lavernose Lacasse	MA	ecomobilité	création de spots co voiturage
	Spots Covoiturage	Le Fauga - Echangeur A64	Le Fauga	MA	ecomobilité	création de spots co voiturage
	Spots Covoiturage	Pinsaguel	Pinsaguel	MA	ecomobilité	création de spots co voiturage
	Spots Covoiturage	Roquettes	Roquettes	MA	ecomobilité	création de spots co voiturage
	Spots Covoiturage	Saint Hilaire	Saint Hilaire	MA	ecomobilité	création de spots co voiturage
	Spots Covoiturage	Saubens	Saubens	MA	ecomobilité	création de spots co voiturage
	Spots Covoiturage	Villate	Villate	MA	ecomobilité	création de spots co voiturage

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

5.16 - Travaux réseau : Approbation de l'avenant n.8 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et le Muretain Agglo, programme de travaux au titre de l'année 2021.

Date de transmission de l'acte : 17/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2020

Numéro de l'acte : 20201216-5-16D ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 031-253100986-20201217-20201216-5-16D-DE

Date de décision : 17/12/2020

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports